

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 5 février 2024 de 18h30 à 20h10.

Etaient présents : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DÉsirANT Françoise, GUICHON Julie, MEXIQUE Bruno et STEPHAN Murielle.

Absent : FRAPART Yves ayant donné procuration à CARTIER Sylvestre, LABARRE Alexis ayant donné procuration à MEXIQUE Bruno, MAURY Édith ayant donné procuration à DEFORGE Marc, PERRIN Céline ayant donné procuration à STEPHAN Murielle.

Secrétaire de séance : MEXIQUE Bruno

1 spectatrice

Séance enregistrée avec l'accord de tous les conseillers.

Approbation des PV de la précédente séance

Le PV du conseil municipal est approuvé à l'unanimité après rectification de 2 fautes d'orthographe.

Affouages

Les inscriptions étant closes, il convient de délibérer sur le tarif que l'on proposera aux personnes intéressées. Madame Stephan rappelle que la commune ne fait pas de bénéfice sur cette opération puisqu'une participation est donnée à l'ONF et que celle-ci équivaut au prix de la revente du bois. Après délibération le conseil municipal décide avec 10 voix pour de fixer le prix de revente à 7€ le stère.

Subventions DETR – DSIL – Fonds Verts : maison des associations

Monsieur le Maire informe qu'en vue des travaux de réaménagement de l'ancienne maison du garde champêtre en maison des associations, et afin de minimiser au maximum les coûts pour la commune, il est nécessaire de déposer un dossier de subvention DETR, DSIL et Fonds vert avant le 16 février 2024. Monsieur le Maire rappelle que la subvention peut atteindre jusqu'à 40% du montant HT de l'opération pour la DETR ; idem pour la DSIL. Monsieur le Maire a fait appel à plusieurs sociétés afin d'obtenir un montant approximatif des travaux. Certaines entreprises n'ont pas encore fourni de devis et d'autres ne sont pas intéressées par ce projet et d'autres ont un planning surchargé. Les différents devis sont donnés aux élus. Monsieur Cartier demande si le conseil doit se prononcer sur les devis aujourd'hui. Monsieur le Maire rappelle que pour les dossiers de subvention, un chiffrage des travaux envisagés est impératif. Madame Désirant regrette qu'il n'y ait qu'un devis pour chaque lot. Madame Stephan demande si les devis doivent être joints au dossier de demande de subventions. Monsieur le Maire répond que seule une estimation est demandée. Donc, Madame Stephan conclut qu'il n'est pas utile de travailler sur les devis ce soir. Monsieur le Maire annonce un montant de 77 000 €HT en fonction des devis obtenus sans compter le devis peinture à venir. Monsieur Mexique pense qu'il serait préférable de faire appel à un architecte même si cela implique une durée de travaux plus longue. Monsieur le Maire rappelle que les travaux ne pourront être réalisés qu'en fonction des finances de la commune et souligne que le ravalement de la façade côté rue et côté cour devient urgent. Monsieur le Maire rappelle que la capacité d'emprunts de la commune est nulle.

Monsieur Mexique demande s'il y a des impératifs au point de vue sécurité. Monsieur le Maire rappelle que tout établissement recevant du public (ERP) doit être accessible aux PMR et qu'un contrôle du SDIS doit être effectué avant l'ouverture de la maison des associations. Madame Désirant pense que cela serait judicieux de faire appel à un architecte. Madame Stephan rappelle que cela représentera un coût supplémentaire et qu'il ne faudra pas que cela impacte les autres projets de la commune. Monsieur Cartier demande si, en l'état, la commune peut financer les travaux. Monsieur le Maire répond que sans subventions, aucuns travaux ne pourront être engagés d'où la nécessité de déposer autant de dossiers que possibles afin que le reste à charge pour la commune soit le plus faible possible. Monsieur Cartier propose de déposer les dossiers de demande de subvention en l'état et de voir par la suite suivant le montant des subventions attribué. Madame Guichon demande quelles suites seront données si la commune dépose les dossiers et que le montant des subventions est connu. Monsieur Le Maire répond que la commune a 2 ans pour prendre position. Madame Guichon et Madame Stephan pensent que cela laisse suffisamment de temps au conseil pour décider de la suite à donner et refaire une étude si besoin. Monsieur Mexique pense que si le reste à charge de la commune est trop important et que la commune n'a pas les fonds nécessaires pour le financer, il serait préférable d'attendre une année. Madame Guichon demande jusqu'à quel montant la commune est capable d'autofinancer les travaux. Monsieur le Maire invite Madame Guichon à venir aux prochaines réunions prépa-budget.

Monsieur le Maire rappelle que l'occupation de la salle des fêtes par les associations posera souci au niveau de la gestion de la salle des fêtes et de son entretien.

Monsieur Mexique propose de faire installer un bâtiment modulable. Madame Stephan ajoute que l'on pourrait l'installer dans la cour de la mairie.

Après un tour de table, le conseil municipal décide avec 6 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention de ne pas déposer un dossier de demander de subvention au titre de la DETR.

Le conseil municipal décide avec 6 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention de ne pas déposer un dossier de demander de subvention au titre de la DSIL.

Le conseil municipal décide avec 6 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention de ne pas déposer un dossier de demander de subvention au titre du Fonds vert.

Monsieur le Maire regrette cette décision qui pénalise toutes les activités associatives à court et moyen terme et les en informera ainsi que tous les habitants.

Questions diverses

-Monsieur le Maire rappelle que les élections partielles complémentaires auront lieu les dimanches 7 et 14 avril 2024. Un tableau de tour de garde de tenue du bureau de vote sera établi. Monsieur le Maire rappelle que toutes les inscriptions sont gérées par la Préfecture.

-Monsieur le Maire rappelle que le jardin du souvenir doit faire peau neuve. Il a été demandé à Monsieur Simon d'étudier et de proposer aux élus un nouveau jardin. Concernant le règlement cimetière, Monsieur le Maire indique qu'une ébauche a déjà été faite et qu'elle sera envoyée aux élus prochainement. Une information sera affichée dans le second tableau afin de prévenir les administrés du projet de réaménagement du jardin du souvenir.

-Monsieur le Maire informe les élus d'une requête d'un habitant résidant rue de chalons qui souhaiterait que la hauteur du trottoir soit abaissée afin d'accéder plus facilement à sa propriété. Cette requête sera étudiée lors de la réhabilitation de la 2ème tranche de la rue de chalons.

-Monsieur le Maire informe les élus qu'une date doit être fixée pour la prochaine réunion de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs). Deux dates sont privilégiées : le mardi 12 mars ou le mardi 19 mars au matin. Une convocation sera envoyée à tous les membres de cette commission.

-Monsieur le Maire informe les élus qu'il a contacté l'association « bouchons d'amour » afin de leur déposer les nombreux sacs de bouchons collectés. A ce jour, l'association n'existe plus dans la Marne. Le point de collecte le plus proche est à Vouziers ou à l'IME de Dricourt. Monsieur le Maire se demande si la commune continuera à les collecter dans la mesure où il faut se déplacer jusqu'au point de collecte contrairement à avant. Dans la mesure où, maintenant, la plupart des bouchons sont solidaires aux bouteilles, la collecte des bouchons n'a plus lieu d'être.

-Madame Désirant informe les élus qu'une vente de fleurs organisée par l'ADMR aura lieu le 15 et 16 mars.

-Madame Désirant informe le conseil que Don Paul souhaite venir à la rencontre de tous les villageois. Un petit repas devrait être organisé à cette occasion en collaboration avec la commune de Coolus. Cette rencontre avec Don Paul se tiendra le samedi 06 avril de 13h00 à 17h00. Madame Stephan et Monsieur Mexique rappellent que les élections partielles complémentaires auront le lendemain. Madame Lainé informe les élus que la salle des fêtes est déjà louée pour ce week-end. Par conséquent, la rencontre aura lieu à Coolus.

-Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur Lebonvallet a fait appel à un ferronnier afin de réparer le pont de la Sentate.

-Madame Stephan indique qu'elle ira délimiter les lots mardi avec Monsieur Royer et que le tirage au sort des 5 lots aura lieu le vendredi en fin de matinée.

-Monsieur Mexique constate la présence de nids de poule un peu partout, surtout rue de la planche, chemin du nergone, et rue de la gare.

-Madame Désirant demande si les travaux de la micro-crèche ont débutés. Monsieur le Maire précise que les travaux ont débuté jeudi dernier.

Prochaines réunions

Lundi 12 février : Réunion prépa budget à 18h00

Lundi 19 février : Réunion prépa budget à 18h00

Prochain conseil municipal : une date sera fixée ultérieurement